



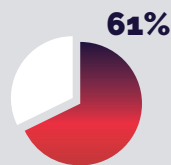
# SÉCURITÉ DES PONTS : ÉVITER UN DRAME

**Jeudi 27 juin 2019, la mission d'information sur la sécurité des ponts, présidée par Hervé Maurey (Union Centriste) et dont les rapporteurs sont Patrick Chaize (Les Républicains) et Michel Dagbert (Socialiste et républicain), rend publiques ses conclusions.**

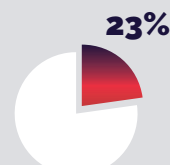
**Le point de départ :** le 14 août 2018, l'effondrement du pont Morandi à Gênes provoque la mort de 43 personnes et relance les débats sur l'état du patrimoine des ouvrages d'art en France, 20 ans après la catastrophe du tunnel du Mont Blanc le 24 mars 1999.



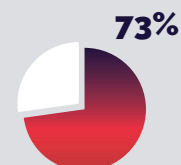
Les résultats de la consultation des élus des communes et intercommunalités sur la plateforme du Sénat



indiquent que l'état de certains ponts constitue une source de préoccupation



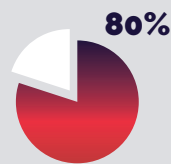
ont imposé des restrictions de circulation



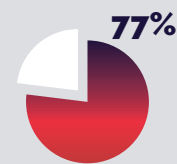
affirment ne disposer d'aucune base de données de recensement de leurs ouvrages d'art

Le 3 octobre 2018, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable crée une mission d'information dotée des prérogatives d'une commission d'enquête.

- Une cinquantaine d'acteurs et d'organismes entendus
- 3 déplacements (Italie, Moselle, Seine-et-Marne)
- 1 200 témoignages recueillis



estiment ne pas disposer des ressources nécessaires pour la surveillance et l'entretien



considèrent ne pas disposer d'un soutien suffisant en matière d'expertise publique





# UNE CARTOGRAPHIE DES PONTS EN FRANÇAIS

De  
**200 000**  
**à 250 000**  
ponts routiers en  
France, soit environ  
**1 pont** tous  
les **5 kilomètres**

**5**

**90%**  
des ponts français  
sont gérés par les  
collectivités territoriales  
(départements, communes,  
intercommunalités)

**10%**  
des ponts  
français sont  
gérés par l'État



**+** de **25 000**  
ponts, en mauvais état  
structurel, posent des  
problèmes de sécurité et  
de disponibilité pour les  
usagers

(7 % des ponts de l'État, 8,5 %  
des ponts départementaux, et  
probablement 18 à 20 % des ponts  
communaux)

**5 PONTS /  
DÉPARTEMENT**

en moyenne devront être  
reconstruits dans les cinq  
ans à venir

**2 800** ponts, soit  
¼ des ponts de l'État,  
construits dans les  
années 1950 et 1960  
arriveront dans les  
prochaines années en  
« fin de vie »



L'État consacre  
**MOINS  
DU  
DOUBLE**  
des montants  
nécessaires à  
l'entretien de son  
patrimoine

LA PRIORITÉ : CRÉER UN FONDS D'AIDE  
AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
DE **1,3 MILLIARDS D'EUROS D'ICI À 2030** POUR  
DIAGNOSTIQUER TOUS LES PONTS DU BLOC  
COMMUNAL ET RÉPARER LES PONTS LES PLUS  
DÉGRADÉS.



## UNE SITUATION **ALARMANTE**



**1\_ Le nombre exact de ponts routiers en France n'est pas connu**, en l'absence de recensement exhaustif des ponts gérés par les collectivités territoriales



**2\_ L'état des ponts routiers, qui s'est dégradé ces dernières années, est inquiétant**



**3\_ L'état des ponts gérés par les communes et les intercommunalités est encore plus préoccupant**

- Un nombre de ponts parfois méconnu
- Des problématiques spécifiques : les ponts "orphelins" et les ponts de rétablissement

### Comment est-on arrivé là ?



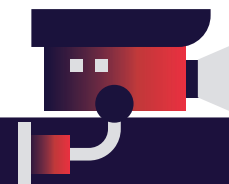
#### **UN VIEILLISSEMENT DU PATRIMOINE**

- Les ponts ont une durée de vie limitée et nombre d'entre eux arrivent en fin de vie.
- Des ponts à risques : ponts en béton précontraint de première génération, ponts et buses métalliques.
- Le vieillissement des ponts s'accélère (réchauffement climatique, usage des outils GPS qui orientent des véhicules lourds vers des ouvrages non conçus pour supporter de telles charges).



#### **UN SOUS-INVESTISSEMENT CHRONIQUE DANS L'ENTRETIEN**

- Les dépenses de **l'État** sont nettement inférieures aux valeurs de référence : 0,2% de la valeur à neuf est investi en France contre 1% en Allemagne et 1,5% recommandé par l'OCDE.
- Le maintien d'un budget au niveau actuel (45 millions d'euros par an) conduirait à un doublement du nombre de ponts en mauvais état d'ici dix ans.
- Confrontées à des baisses de dotations très importantes depuis 2014, **les collectivités territoriales** ont été contraintes de réduire leurs dépenses de voirie en fonctionnement et en investissement.



#### **DES LACUNES DANS LA POLITIQUE DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN**

- La méthode d'évaluation de **l'État** présente des limites, tandis qu'une **tension sur les effectifs** consacrés à l'entretien des ouvrages d'art est à relever, de même qu'une **raréfaction des compétences publiques** en matière d'ingénierie spécialisée.
- **Les départements** sont confrontés à des difficultés importantes pour mettre en place des politiques de gestion de leurs ponts et à un **déficit de personnel et de compétences**, ainsi qu'à des **problèmes de perte d'archives** relatives à certains ponts.



# LES 10 PROPOSITIONS DE LA MISSION D'INFORMATION

## AXE 1 :

**Lancer dès 2020  
un « plan Marshall »  
pour les ponts  
sur dix ans**

**1.** Porter à **120 millions d'euros par an dès 2020** le montant des moyens affectés à l'entretien des ouvrages d'art de l'État (contre 60 millions d'euros actuellement et 74 millions d'euros envisagé par le Gouvernement sur la période 2018-2022).

**2.** Créer un **fonds d'aide aux collectivités territoriales doté au minimum de 130 millions d'euros par an** (diagnostic et remise en état de l'ensemble des ponts des communes et des intercommunalités).



**3.** Mettre en place un système d'information géographique (SIG) national afin de référencer tous les ouvrages d'art en France, qui pourra être utilisé par les opérateurs de GPS pour mieux orienter le trafic routier, et créer un coffre-fort numérique permettant aux gestionnaires de voirie de conserver les documents techniques relatifs aux ponts.

**4.** Mettre en place un « carnet de santé » pour chaque pont.

**5.** Intégrer les dépenses de maintenance des ouvrages d'art dans la section « investissements » des budgets des collectivités territoriales, pour une période transitoire de 10 ans.

**6.** Lancer une concertation avec les collectivités territoriales en vue de la prise en compte de l'amortissement des ponts dans les outils de comptabilité publique.

## AXE 2 :

**Sortir d'une culture  
de l'urgence au  
profit d'une gestion  
patrimoniale**

**7.** Définir des procédures de surveillance et d'entretien adaptées aux petits ponts.

**8.** Apporter une offre d'ingénierie aux collectivités à travers l'appui de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et la mobilisation des moyens du Cerema.

**9.** Encourager la mutualisation de la gestion des ponts au niveau départemental ou intercommunal.

**10.** Créer un schéma départemental permettant d'identifier les ponts pouvant faire l'objet d'un co-financement entre plusieurs collectivités territoriales.



## AXE 3 :

**Offrir une offre  
d'ingénierie  
aux collectivités  
territoriales**